

## En pratique

### Pourquoi passer à la redevance incitative ?

En changeant le mode de facturation des déchets ménagers en 2014, l'objectif est de réduire le volume de déchets qui sont enfouis ou incinérés. Ce qui a un coût tant financier que pour notre planète. Cette démarche est fortement encouragée par le Grenelle de l'Environnement.

Il s'agit donc de responsabiliser chacun d'entre nous pour réduire l'impact environnemental des déchets, par le tri, le recyclage ou d'autres modes de consommation. Le rôle de la Collectivité est d'instaurer et d'accompagner cette démarche, pour que tout le monde y gagne.

### Quand est-ce que nous recevrons les factures ?

Les factures sont envoyées 2 fois par an : mi-juillet pour le 1<sup>er</sup> semestre et mi-janvier pour le 2<sup>ème</sup> semestre.

Les habitants n'ont plus à régler la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la Taxe foncière.

### Combien ça va nous coûter ?

- Tarifs 2019 pour les particuliers
- Tarifs 2019 pour les professionnels
- Tarifs 2019 pour les colonnes à clé

### Que vais-je payer ?

Le principe de calcul pour la grille tarifaire est établi ainsi :

- **Une part fixe** constituée de l'abonnement au service Déchets qui permet de bénéficier de la collecte des sacs jaunes, de l'accès aux déchèteries, des points d'apport volontaire pour le verre, le papier, et du ramassage des bacs roulants dans l'année.
- **Une part variable** calculée en fonction du nombre de vidages de votre bac roulant.

### Comment payer la facture de redevance incitative ?

Plusieurs possibilités pour régler votre facture :

- par **chèque bancaire** à l'ordre du Trésor public à envoyer avec le coupon TIP au Centre d'encaissement de Rennes,
- par **TIP** à renvoyer signé avec un RIB au Centre d'encaissement de Rennes,
- en **espèces** à déposer à la Trésorerie de Clisson.

- le **prélèvement automatique** en complétant et retournant à l'Agglo le formulaire de prélèvement SEPA à télécharger,
- le **paiement en ligne** (TIPI) par Internet.

> Téléchargez la notice explicative de la facture de redevance incitative

## Tailles du bac



### 3 tailles de bac selon votre foyer :

- **120 litres** pour 1 à 3 personnes
- **180 litres** pour 4 à 6 personnes
- **240 litres** pour 7 personnes et plus

Pour les professionnels, 2 tailles de bac en plus : **360 litres** et **750 litres**

Dans certaines zones agglomérées, des colonnes collectives à clé ont été installées. Les habitants concernés disposent d'une clé électronique pour ouvrir ces colonnes afin de déposer des sacs de 30 L.

Les bacs roulants sont mis à disposition des foyers gratuitement, ils restent la propriété de la Communauté d'Agglomération.

## Un doute ? Une question ?

Le numéro de téléphone dédié **02 40 57 57 80** (numéro non surtaxé) est disponible de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

> Vous pouvez également envoyer un message au service Environnement.

**Contactez**  
le service  
**Environnement**  
**02 40 57 57 80**

RÉDUISONS  
Le juste tri!  
NOS DÉCHETS

### Retrouvez aussi

- Facture incitative : mode d'emploi
- En pratique
- Tarifs particuliers Clisson Sèvre et Maine Agglo

- Tarifs professionnels Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Tarifs colonnes Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Payer sa facture en ligne
- Signaler un changement de situation
- Réduire sa facture
- Questions fréquentes

## Le service Environnement

📍 15 rue des Malifestes  
44190 Clisson

☎ 02 40 57 57 80

**📞 Accueil téléphonique :**

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

[Envoyer un message](#)

## La collecte en 4 étapes

1

Lorsqu'elle est pleine, vous sortez votre poubelle pucée pour la collecte hebdomadaire.

2

Le système informatique embarqué dans le camion de collecte comptabilise chaque vidage de bac.

3

Les informations sont traitées et envoyées sur un serveur informatique.



Ces données serviront à éditer une facture détaillée 2 fois par an en janvier et juillet.

**CLISSON, SÈVRE & MAINE**  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - [accueil@clissonsevremaine.fr](mailto:accueil@clissonsevremaine.fr)

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche  
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



[www.clissonsevremaine.fr](http://www.clissonsevremaine.fr)